

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 20 septembre 2022**

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2022-09-20-73 | Fonds d'Aide aux Jeunes - cotisation 2022
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11
Nombre de pouvoir : 4
Nombre d'excusés : 2
Convoqué le 15 sept. 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Renaux, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Danielle Boulais, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Madame Michèle Henry.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Alain Goussault donne pouvoir à Madame Annie Geslin.

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Agnès Bonvalet.

Vu :

- Les articles 123.5, 131.1, 133.5 du Code de l'action sociale et des familles,
- Le rapport présenté,

Considérant :

- La gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes assuré par la Métropole Rouen Normandie depuis le 1er janvier 2017,
- Le nombre de jeunes stéphanois bénéficiaires des aides de ce FAJ sur les années précédentes,
- Le souhait exprimé par les membres du Conseil d'administration de renouveler l'adhésion volontaire du CCAS au FAJ au titre de l'année 2022,
- Le règlement intérieur du FAJ qui fixe la participation de la commune à 0,23 € par habitant,

Le Conseil d'administration décide :

- De verser sa contribution volontaire à la Métropole Rouen Normandie pour l'année 2022, d'un montant de 6 612,50 € (0,23 € x 28 750 hab.),
- D'imputer cette dépense sur la ligne inscrite au budget du CCAS.

Résultat du vote :

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 26/09/2022

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20220920-2022-09-20-73-DE

Publié ou notifié : **27 OCT. 2022**